

Hedge Funds

En France, il n'existe pas de définition légale du mot *hedge fund*. Néanmoins, ces entités rentrent dans la catégorie des fonds d'investissement alternatifs (FIA) régis par la directive européenne AIFM.

Littéralement, « *hedge* » signifie « **couverture** », c'est-à-dire le fait de se prémunir du risque associé aux fluctuations des prix sur les marchés. Pourtant, dans les faits, les gestionnaires de *hedge funds* disposent d'une grande liberté d'investissement et, afin d'obtenir des performances élevées, utilisent des stratégies et outils souvent plus risqués que les fonds d'investissement classiques. On parle de **méthodes de gestion « alternatives »** dans un objectif de **rendement maximal**.

POURQUOI EN PARLE-T-ON ?

Les *hedge funds* font partie de ce qu'on appelle l'intermédiation non bancaire (anciennement appelée *shadow banking*). Leur incidence sur la stabilité financière fait l'objet d'un **débat**.

Pour certains, les *hedge funds*, peu réglementés, représentent une menace potentielle pour la stabilité du système financier en raison du « **risque systémique** » dont ils sont porteurs : si l'un d'entre eux fait faillite, cela peut affecter, par contagion, même des intervenants qui n'ont pas investi directement dans ce fonds. Les *hedge funds* pourraient ainsi avoir un rôle de **propagateur** lors des épisodes de crise financière.

Pour d'autres, ils participent, à l'inverse, à l'**efficacité des marchés** en contribuant à leur liquidité, en assurant la couverture de toutes sortes de risques, en améliorant leur dispersion dans l'ensemble de l'économie et en participant à la bonne formation des prix.

Même si le cadre juridique est plus souple que pour les fonds d'investissement classiques, les *hedge funds* font l'objet d'une **surveillance constante par les autorités de régulation**, notamment depuis [la](#)

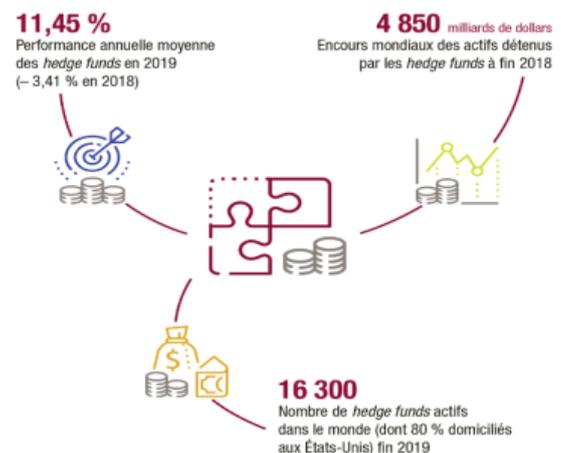
[crise de 2008](#) (directive AIFM de 2011 en Europe, Dodd-Frank Act de 2010 aux États-Unis).

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

Les *hedge funds* ne sont pas destinés au grand public. Leurs clients sont généralement des investisseurs institutionnels (par exemple des institutions financières ou des fonds de pension). Leurs principaux outils et stratégies sont :

- **Les produits dérivés** : instruments financiers dont la valeur de marché dépend d'un actif sous-jacent (action, obligation, taux de change, matière première...)
- **La vente à découvert** : vente à terme d'un actif que l'on ne détient pas encore mais dont on suppose que le prix va baisser, dans le but de réaliser une plus-value
- **L'effet levier** : utilisation de l'endettement pour augmenter la capacité d'investissement.

QUELQUES CHIFFRES



Sources : Conseil de stabilité financière, Prequin

POUR ALLER PLUS LOIN

- [Hedge Funds](#), video Euh?reka
- [Revue de la stabilité financière](#), Banque de France, 2007
- [Hedge funds et crise du SME en 1992](#), frise 10 000 ans d'économie, Citéco
- [Débat sur les hedge funds](#), La finance pour tous